



DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CAFI
Approbation de décaissements de fonds pour les programmes
d'investissement de la RDC
accordée par courrier le 18 octobre 2016

EB.2016.21

Attendu que CAFI a signé une lettre d'intention avec le gouvernement de la RDC le 22 avril 2016;

Attendu que dans sa décision EB.2016.05 sur l'allocation de financement à la RDC le Conseil d'administration a désigné le gouvernement de la Norvège pour le représenter au sein du Comité de pilotage national REDD+ ;

Attendu que le Comité technique du Fonds national REDD+ de la RDC a recommandé l'approbation de quatre programmes ;

Attendu que le ministère des Finances de la RDC, en qualité de président du Comité de pilotage du Fonds national REDD+, a demandé à l'agent administratif de CAFI et du MPTF de décaisser 40 millions de dollars É.-U. pour appuyer les programmes devant être approuvés ;

Considérant que la deuxième réunion du Comité de pilotage du Fonds national REDD+ de la RDC se tiendra le 20 octobre 2016;

Le Conseil d'administration :

1. Recommande que le représentant de CAFI au sein du Comité de pilotage vote en faveur de l'approbation des programmes suivants :
 - a. Programme intégré de Mai Ndombé (Banque mondiale)
 - b. Système national de surveillance des forêts (FAO)
 - c. Appui à la société civile (PNUD)
 - d. Appui aux populations autochtones (Banque mondiale)
2. Recommande que les conditions proposées par le Comité technique pour chacun des programmes ci-dessus, telles qu'elles sont énoncées dans ses résolutions CT02/2016/RES/01, 03, 07 et 08, soient prises en considération lorsque le Comité de pilotage prendra ses décisions.
3. Réitère sa décision EB.2016.11 sur le cadre de S&E et plus particulièrement :
 - a. Recommande de ne pas accepter les indicateurs du FONAREDD pour les programmes intégrés tels qu'ils ont été présentés lors de la 2e réunion du Comité technique;
 - b. Recommande qu'en alignement sur sa décision EB.2016.11, il y ait au moins un indicateur **par résultat** dans les programmes intégrés et que les organismes de mise en œuvre puissent proposer des indicateurs de résultat supplémentaires si aucun des indicateurs CAFI n'est approprié pour une composante particulière d'un programme intégré;
 - c. Propose que les indicateurs du FONAREDD soient complétés, pour les 5 résultats manquants, par des indicateurs de résultats de CAFI.
 - d. Propose que l'indicateur du FONAREDD relatif à la planification familiale reflète l'impact (par exemple le taux de contraception) au lieu des intrants (nombre de formations);
 - e. Propose d'accepter les indicateurs du FONAREDD pour la réforme sectorielle (notamment pour la gestion durable des forêts), étant entendu qu'ils sont tous obligatoires;
 - f. Propose que les indicateurs de résultat de CAFI pour les secteurs (notamment pour la gestion durable des forêts) soient diffusés en tant qu'indicateurs additionnels facultatifs.
4. Approuve le transfert de 40 millions de dollars É.-U. du Fonds fiduciaire CAFI au FONAREDD pour appuyer le financement :
 - a. Des programmes prioritaires et
 - b. Du budget 2017 du Secrétariat du FONAREDD afin d'assurer une coordination, une surveillance et une programmation appropriées de l'allocation suivante de CAFI au FONAREDD.
5. Rappelle l'importance de la présence d'un Secrétariat du FONAREDD robuste et compétent pour assurer la bonne gestion d'un portefeuille aussi vaste et aussi complexe.

6. Prie le Secrétariat de CAFI et le Bureau du MPTF d'appuyer l'établissement d'un secrétariat permanent du FONAREDD conformément à un plan de travail convenu avec le FONAREDD afin de s'assurer :
 - a. Que la capacité actuelle du Secrétariat intérimaire soit renforcée ;
 - b. Que la transition des dispositions intérimaires aux dispositions permanentes se fasse promptement et sans heurts ;
 - c. Qu'il y ait une coordination de haut niveau du Secrétariat et un soutien actif du Secrétariat de CAFI et du Bureau du MPT F ;
 - d. Que le processus de recrutement démarre rapidement.

7. Rappelle au FONAREDD que conformément aux procédures opérationnelles du Bureau du MPTF, aucun transfert de fonds ne sera effectué à aucun partenaire de mise en œuvre en l'absence de l'approbation du budget 2017 du Secrétariat du FONAREDD.